

#### IV. COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

67. Science et technique sont des domaines d'une particulière importance pour la Communauté Atlantique. Au cours des dix dernières années, il est devenu de plus en plus évident que le progrès scientifique et technique pouvait être déterminant pour la sécurité des nations et pour leur position dans le monde. Ce progrès est également décisif pour le monde occidental, si celui-ci veut jouer le rôle qui lui appartient vis à vis des pays économiquement sous-développés.

68. D'un point de vue plus particulier, il est urgent d'accroître la qualité et le nombre des savants, ingénieurs et techniciens. Le recrutement, la formation et l'utilisation du personnel scientifique et technique sont affaire plus nationale qu'internationale. Encore les gouvernements nationaux ne sont-ils pas seuls à intervenir ici : dans les pays à structure fédérale, les gouvernements d'état et de province jouent un rôle prépondérant; et nombre d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur des pays atlantiques sont même des établissements indépendants exempts de tout contrôle gouvernemental détaillé. Cependant, des mesures de coopération internationale appropriées pourraient inciter les pays membres à adopter individuellement des politiques plus positives et, dans certains cas, les aider dans la recherche des solutions les plus constructives.

69. D'autres organisations se sont déjà engagées dans certaines activités à cet égard. Toutefois, des progrès dans ce domaine sont si décisifs pour l'avenir de la Communauté Atlantique que les membres de l'OTAN devraient veiller à ne laisser sans examen aucune possibilité de coopération fructueuse. Le Comité recommande, par conséquent, comme première mesure concrète, qu'une conférence réunissant des personnalités privées ou officielles d'une exceptionnelle autorité (une ou, au maximum, deux par pays) soit convoquée afin :

- (a) de permettre l'échange de renseignements et de vues sur les problèmes les plus urgents concernant le recrutement, la formation et l'utilisation des savants, ingénieurs et techniciens et sur les meilleures mesures à prendre, tant à long qu'à court terme, pour les résoudre;
- (b) d'amener les participants à nouer entre eux des relations plus étroites en vue d'une poursuite de cette mise en commun de l'expérience et d'un travail constructif dans les pays membres; et
- (c) de proposer les mesures particulières à prendre pour développer la coopération internationale dans ce domaine, que celles-ci incombent à l'OTAN ou qu'elles doivent être mises en oeuvre par les soins d'autres organisations internationales.